



Schaan, le 21 mai 2008

(Texte de presse : 2578 signes, espaces compris)

## **Le climat dans les Alpes a son prix**

### **Concours de la CIPRA: jusqu'à 20 000 euros à gagner**

**100 000 euros de prix récompenseront les meilleures actions pour une gestion durable des conséquences du changement climatique dans l'espace alpin ! La Commission Internationale pour la Protection des Alpes, la CIPRA, lance ce concours dans le cadre de son projet « cc.alps ».**

« cc.alps » offre des grands prix de 20 000 euros et des petits prix de 10 000 euros pour soutenir et faire connaître les actions alpines visant à lutter contre le changement climatique ou à s'adapter à ses conséquences. Les actions en question se doivent de concilier les intérêts écologiques, sociaux et économiques. Wolfgang Pfefferkorn, chef de projet de cc.alps déclare : « nous recherchons des projets, des initiatives ou des activités de nature technique (ex. : protection contre les inondations) ou stratégique (ex. : démarche pour un tourisme respectueux du climat). Les mesures légales, financières ou de formation peuvent aussi concourir ».

Les mesures visant à réduire l'impact négatif du changement climatique sont au cœur des préoccupations de la CIPRA. Andreas Götz, directeur de la CIPRA déclare que « les actions visant à lutter contre le changement climatique sont trop timides, en particulier celles adoptées par les pouvoirs publics. La CIPRA, en sa qualité d'organisation non gouvernementale, considère qu'il est de son devoir de contribuer à passer à la vitesse supérieur ; telle est la raison pour laquelle nous décernerons davantage de prix aux mesures visant à lutter contre le changement climatique qu'à celles visant une adaptation ».

Le concours s'adresse aux particuliers, aux sociétés, aux associations, aux administrations, aux institutions et autres organisations mettant en œuvre des actions en faveur du climat. La CIPRA escompte des contributions d'un grand nombre de secteurs tels que l'agriculture et l'exploitation forestière, la protection de la nature, l'approvisionnement en énergie, les transports ou le tourisme. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 juillet 2008. Les dossiers présentés seront consultables sur Internet à partir du 7 août. Pour plus d'informations ou pour obtenir le formulaire d'inscription, voir : [www.cipra.org/cc.alps](http://www.cipra.org/cc.alps).

Ce concours est réalisé dans le cadre du projet de la CIPRA « cc.alps - changement climatique : penser plus loin que le bout de son nez », financé par MAVA Fondation pour la Nature.

Vous pouvez télécharger un dossier sur le concours, des photos et le dossier de presse sous [www.cipra.org/fr/cc.alps/presse/presse](http://www.cipra.org/fr/cc.alps/presse/presse).

**CIPRA, Commission Internationale pour la Protection des Alpes**

La CIPRA, la Commission Internationale pour la Protection des Alpes est une organisation faîtière non gouvernementale dotée de représentations nationales dans les pays alpins, elle regroupe plus de cent associations et organisations de sept pays alpins. Elle travaille à un développement durable dans les Alpes, œuvrant à la préservation de l'héritage culturel et de la nature, de la diversité régionale, ainsi qu'en faveur de solutions transnationales répondant aux problèmes rencontrés dans l'espace alpin.